MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
-=-=-=-=-=-=-=-=-
CABINET
-=-=-=-
PROJET COMPLEXE CONKOUATI-DIMONIKA
-=-=-=-=-=-=-=-

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité Travail Progrès
-=-=-=-=-=-=-

RAPPORT DE MISSION :

Participation du projet de création du complexe d'aires protégées Conkouati – Dimonika à l'atelier de formation des équipes de projets sur les procédures et outils de gestion et suivi des projets d'ONU Environnement/Fonds pour l'Environnement Mondial.

Pointe Noire, le 8 juillet 2019

1-Introduction

Afin de garantir la conservation et la gestion durable de la biodiversité, plusieurs aires protégées (AP) ont été créées en République du Congo. Initialement, le réseau d'aires protégées du Congo couvre une superficie d'environ 2.680.842 ha. Dès 1990, cette surface a augmenté à 4.353.500 ha (13% du territoire national). Les aires protégées du Congo sont divisées en six grandes catégories : les parcs nationaux, les réserves naturelles, les réserves fauniques, les réserves communautaires, les réserves spéciales ou sanctuaires de la faune et les aires de chasse d'intérêt.

Le Projet de création du complexe d'aires protégées Conkouati-Dimonika vient soutenir ces efforts et vise à « **Assurer l'efficacité de la conservation et la gestion de la biodiversité par la création d'un complexe d'aires protégées et la mise en œuvre d'un modèle de participation de communautés locales et du secteur privé »** dans la partie Sud-ouest du massif forestier du Mayombe Congolais.

Financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Gouvernement Congolais et d'autres partenaires, le projet est mis en œuvre dans le cadre d'un Accord de Coopération signé entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (ONU Environnement) ;

Le FEM est le mécanisme financier des conventions de Rio et de certains accords et traité multilatéraux sur l'environnement. Les ressources du FEM sont rendues accessibles aux pays bénéficiaires à travers des institutions internationales et nationales appelées Agences du FEM. ONU Environnement est l'une des trois premières Agences qui ont créés le FEM et aujourd'hui au total 18 agences sont accréditées au FEM et peuvent donc faciliter le développement des projets et leurs mises en œuvre au niveau national, régional ou global. Ces agences utilisent leurs procédures dans la gestion des fonds mis à leur disposition par le FEM. Pour les projets ONU Environnement/FEM, c'est donc ses procédures de gestion et de mise en œuvre des projets qui s'appliquent dans la mise en place des accords avec les Etats et des institutions partenaires qui mettent en œuvre sur le terrain les projets ONU Environnement/ FEM.

Dans le but de renforcer les capacités des équipes nationales de projets dans la maitrise des outils et des procédures de gestion des projets ONU Environnement/FEM un atelier de formation a été organisé du 24 au 28 Juin 2019 à Lomé au Togo.

Cet atelier a vu la participation de quarante-sept (47) personnes venant de quatorze (14) projets d'ONU Environnement FEM et mis en œuvre dans 9 pays (République du Congo, Haïti, Madagascar, Guinée Conakry, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, et Gabon).

C'est dans ce cadre que l'équipe du projet de création du complexe d'aires protégées Conkouati-Dimonika a effectué du 23 juin au 1er juillet 2019, la mission objet du présent rapport à Lomé au Togo

2-Objectifs de la Mission

L'objectif principal de cet atelier était de permettre aux équipes de mise en œuvre des projets ONU Environnement/FEM, de se familiariser avec les outils de gestions financières et techniques des projets, mais aussi maitriser les procédures de ONU Environnement/FEM dans la mise en œuvre des projets FEM.

Pour cela, les objectifs spécifiques de la mission étaient les suivants :

- ✓ Se familiariser avec les outils de gestion financière et technique, mais aussi maitriser les procédures d'ONU Environnement dans la mise en œuvre des projets FEM.
- ✓ Maitriser les outils de rapportages financier et technique notamment ANUBIS ;
- ✓ Maitriser les mécanismes de suivi et d'évaluation des projets ;
- ✓ Maitriser l'analyse et la prise en compte des questions de l'égalité de genre dans la mise en œuvre des projets et programmes ;
- ✓ Maitriser les procédures d'audits et des Evaluations des projets ONU Environnement/FEM.
- ✓ Echanger avec les responsables de l'ONU Environnement en charge du projet sur les questions liées à sa mise en œuvre, les perspectives et prochaines étapes

3-Composition de la mission

Ont été prescrits à cette mission :

- Alain Jean- Claude BALENDE, Directeur du projet ;
- Wenceslas Serge Gabin MPONGUILY, Coordonnateur National du projet ;
- Don Brège MOUSSANDA LOUFOUMA, Administrateur Financier, et,
- Dr Maidagi TOUKOUR, Conseiller Technique Principal International du projet.

4-Déroulement de la mission

4.1. Des formalités administratives et de l'obtention des passeports de service.

Les formalités administratives et les démarches pour l'obtention des passeports de service ont effectuées Brazzaville du 20 au 23 juin 2019. Ont pris part à ces formalités administratives :

- Alain Jean- Claude BALENDE, Directeur du projet ;
- Wenceslas Serge Gabin MPONGUILY, Coordonnateur National du projet, et,
- Don Brège MOUSSANDA LOUFOUMA, Administrateur Financier du projet

Le départ de l'équipe du projet pour Lomé a eu lieu le dimanche 23 juin 2019.

4.2. Déroulement de l'atelier et contenu de la formation

Les travaux de l'atelier se sont déroulés en plénière à travers une série de sessions et de présentations sur les différents thèmes de la formation. L'animation et la modération des travaux ont été assurées par le Chargé de Programme d'ONU Environnement Monsieur Adamou BOUHARI et son assistant en charge des questions financières Monsieur Eric MUNGO. Le dernier jour de l'atelier a été consacré aux discussions bilatérales entre les équipes du projet et l'ONU Environnement.

4.2.1 Première journée

<u>Session 1</u> : Présentation des participants et identification des défis aux quotidiens

Cette première session a été consacrée à la présentation des différentes délégations venues des différents pays pour prendre part à l'atelier. Après cette première étape, Monsieur Adamou BOUHARI a fait le dérouler du programme de travail relatif et les modalités pratiques de la conduite des travaux

<u>Session 2 :</u> Présentation générale sur le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

A travers cette présentation, le Chargé de Programme d'ONU Environnement Monsieur Adamou BOUHARI a édifié les participants sur les aspects ci-après du FEM :

- **Historique du FEM** : Créé en 1991, le FEM c'est aujourd'hui 18,1 milliards de dollars des Etats Unies mobilisés pour plus de 4500 projets dans plus de 170 pays au Monde

- **Mission :** Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est un mécanisme de coopération internationale ayant pour but de fournir, à titre gracieux ou à des conditions préférentielles, des moyens de financement nouveaux et supplémentaires destinés à couvrir les surcoûts convenus de mesures visant à améliorer la protection de l'environnement mondial
- **Domaines d'intervention et questions transsectorielles du FEM :**

  Domaines d'intervention;

  - Diversité biologique
    - Dégradation des sols
    - Eaux internationales
    - Polluants organiques persistants
  - Appauvrissement de la couche d'ozone (pays en transition seulement)
  - Changements climatiques

  Questions transsectorielles : Gestion durable des forêts, Gestion sans risque des substances chimiques, Renforcement des capacités

Les liens entre le FEM et les conventions mondiales sur l'environnement : Le FEM a été désigné comme mécanisme financier des conventions suivantes:

- Convention sur la diversité biologique (CDB)
- Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et la Convention sur le Mercure - Convention de Minamata)
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).
- Le FEM collabore étroitement avec d'autres traités et accords pour atteindre leurs objectifs communs (eaux internationales, Protocole de Montréal)

- **Rôle du FEM:**
  - Fait le lien entre le niveau local et mondial : le FEM favorise le développement durable des pays au niveau individuel, tout en contribuant à l'amélioration de l'environnement mondial pour le bénéfice de tous
  - Complète les programmes d'aides existants : le FEM ne remplace pas les modalités habituelles de financement du développement

- Mobilise de nouveaux investissements : le FEM s'emploie à mobiliser des cofinancements, à assurer la transposabilité des projets ainsi que le suivi des investissements : sa Caisse ne suffit pas à elle seule à résoudre tous les problèmes environnementaux de la planète

➢ **Structure du Fonds:**

- États membres du FEM : 183
- Conseil du FEM : 32 membres (16 Donateurs et 16 Récipiendaires regroupés en circonscription avec des représentations rotatives). Principal organe directeur du FEM qui se réuni chaque 6 mois
- Assemblée du FEM : Tous les membres sont représentés. Se réunit tous les quatre ans. Examine et évalue les politiques et les opérations. Amende l'Instrument du FEM (sur recommandation du Conseil)
- Secrétariat du FEM : Dirigé par le Directeur Général. Il assure l'administration du Fonds, évalue, approuve ou fait des recommandations d'approbation des projets par le Conseils

➢ **Structure institutionnelle du FEM:**

- Entités du FEM : Chargées des opérations. Rendent compte au Conseil de leurs activités d'exécution des projets.
- Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP): Examine les projets et formule des avis
- Bureau de l'évaluation : Rend directement compte au Conseil ; examine l'action du FEM et en évalue l'efficacité ; définit les normes de suivi et d'évaluation ; assure le contrôle de qualité des activités de suivi et d'évaluation des entités d'exécution
- Organisations de la société civile : Participent à l'action du FEM

<u>Session 3 :</u> Présentation des modalités de gestion des projets ONU Environnement /FEM

➢ **Les modalités de gestion des Projets ONU Environnement /FEM *: il*** existe 4 types de modalités de fonctionnement. Il s'agit de :

- La gestion Direct (Mise en œuvre directe, petit projet)
- La gestion par une Agence de Système des Nations Unies : par exemple la FAO ;
- La gestion par une ONG : par exemple Rain Forest Alliance …
- Autres Gestions ; par un organe national ou régional d'exécution.

Selon les modalités d'exécution, on fait un protocole de collaboration ou un accord qui doit être signé par les parties

➢ **Rôle des parties prenantes**

- ONU Environnement : Agence du FEM pour le projet
- MDE/ MEF -Organe national selon les cas : Agence d'Exécution du projet désigné par l'Etat bénéficiaires

- FEM : Donateur
- Etat : Bénéficiaire
- Autres : Sous- contractants ou Co financeurs

Des sous contrats peuvent être signés avec une Agence du système des Nations Unies, Agence de coopération, Agence commerciale (ex pour élaboration de banderole, achat de bien ou un contrat de communication avec les médias)

- **La coopération**
  - Elle est basée sur un Accord de Coopération, de respect des politiques et des procédures de chacune des Agences.
  - La désignation des répondants respectifs (Mr Adamou pour le FEM)
  - Information mutuelle sur la mise en œuvre du projet
  - La consultation régulière,
  - Invitation de l'ONU Environnement par MDE pour des rencontres d'importance mutuelle dans le cadre des projets,
  - Le MDE/ MEF doit collaborer en respectant ses procédures pour permettre à l'ONU Environnement de jouer son rôle d'Agence du FEM dans le cadre du projet.
- **Obligation de l'ONU Environnement**
  - Assurer le rôle de supervision du projet pour veiller aux respects des politiques et critères du FEM et de l'ONU Environnement,
  - Le rôle de supervision par l'ONU Environnement est délégué au Chargé de Programme secondé par le Gestionnaire des fonds
  - D'assurer la liaison avec le Secrétariat du FEM
  - Le rapportage sur la base des résultats obtenus pour tous les projets de grande taille, l'évaluation à mi-parcours est obligatoire mais facultatif pour les autres

- **Obligations du Ministère de l'Environnement/Economie Forestière (MDE/MEF)**
  - Administration du personnel
  - *Les agents ne jouissent pas des droits et avantages reconnus aux personnels de l'ONU Environnement*
  - Passation de marche : procédures du Ministère réalisé sur la base d'un plan d'achat approuvé par ONU Environnement
  - MDE/MEF maintient les pièces justificatives des équipements de plus de $1,500 ou autres matériels attractifs comme les caméras, les ordinateurs, calculatrices, etc.
  - Le MDE/MEF a la responsabilité de la sécurité des équipements

- En cas de vols ou destruction des équipements liés à des causes quelconque, un rapport doit être préparé par le MED/MEF et transmis à l'ONU Environnement
- Pendant la période du projet l'élimination ou autre affection en dehors des activités du projet, d'un équipement du projet, le MED/MEF doit recueillir l'accord préalable de l'ONU Environnement
- A la fin du projet, le MED/MEF soumet à l'ONU Environnement la liste des équipements et une proposition de leur affectation

➢ **Gestion financière**

- L'ONU Environnement effectue les transferts de Fonds au MDE/MEF qui en dépense en utilisant ses propres procédures
- Les rapports financiers doivent être en dollars des EU et en cas de fluctuations importantes le MDE/MEF est tenu à en consulter l'ONU Environnement en proposant un réaménagement budgétaire
- Toutes les procédures de gestion financière doivent être exclusivement celles du MDE/MEF
- L'ONU Environnement se réserve le droit de différer ou suspendre tout décaissement si les obligations de rapportage ne sont respectées
- Le MDE/MEF n'est pas tenu à financer les activités de projet prévues sous financement FEM si le transfert de fonds n'est pas assuré par l'ONU Environnement
- Le MDE/MEF doit faire tous les efforts possibles pour exécuter le projet selon la lettre d'accord signée entre le ONU Environnement et le MDE/MEF
- Le MDE/MEF doit veiller à ce que les dépenses totales du projet ne dépassent pas le budget des fonds FEM, toute dépense en excès doit être supportée par le MDE/MEF
- Le MDE/MEF est autorisé à faire des réaménagements budgétaires de maximum 10% sur toutes lignes (au sein d'une composante), au-delà de ce niveau, une approbation préalable de l'ONU Environnement est nécessaire
- L'ONU Environnement décline toutes responsabilités pour toutes les dépenses non prévues dans le plan de travail ou activités du projet. Cependant, les fonds non utilisés à la fin du projet doivent faire l'objet d'un retour à l'ONU Environnement pour transfert au FEM dans les 6 mois suivant la fin du projet.
- Le MDE/MEF doit faire une révision annuelle du budget du projet et le soumettre pour approbation de l'ONU Environnement en même temps avec le plan de travail (PTAB)

➢ **Rapports périodiques**

- Les périodes nécessaires de raportage est fixée de : Jan – Juin et Juillet – Décembre.

- Il s'agit des Rapport techniques semestriels sans oublier le (PIR) suivant un canevas fourni par l'ONU ENVIRONNEMENT.
- Le rapport de Cofinancement avec le PIR : MDE veille à ce que les Co financeurs identifiés soumettent les rapports de cofinancement prévus dans le cadre du projet
- Le rapport Final du projet : celui-ci intervient deux mois après la fin du projet
- Rapports financiers intervient tous les trimestres

➢ **Reconnaissance, logos emblèmes et droit de propriété :**

- Toutes publications ou document du projet doit comporter le logos du FEM en plus de celui du Gouvernement, de l'ONU Environnement et du MDE/MEF, le logo du FEM doit être sur tout équipement ou véhicules achetés sur fonds FEM.
- Les logos du FEM, ONU Environnement et MDE/MEF ne peuvent être utilisées pour fin commerciales dans le cadre du projet
- Les parties doivent se consulter pour les questions de propriété intellectuelle. Ceux ci – concernent tout produit y compris les données susceptibles de faire l'objet de protection
- Suspension d'accord, force majeure et gestion des différents – règlementés dans la lettre d'accord

<u>Session 4 :</u> Présentation sur la planification annuelle : outils (cadre logique, plan d'opérations, études PPG, Rapports annuels antérieurs, Rapport de l'Evaluation a mis parcours, Recommandations du Comité de Pilotage, missions de supervision et processus

Cette session a été animée par **Dr Maidagi TOUKOUR**, Conseiller Technique Principal des deux projets (PCCD et AMP) au Congo, invité par le Chargé de Programme ONU Environnement, a présenté comme modèle, l'exemple de la démarche, procédures et outils qu'appliquent les dits projets dans la planification annuelle des activités. Les points saillants d'orientations et de repères méthodologiques relevés au cours de cette session relative à l'élaboration du Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) sont les suivants :

➢ **Documents opérationnels et outils de référence nécessaires pour l'élaboration du PTAB :**

- Le Prodoc (document de base du projet)
- Le Cadre logique du projet
- Le Cadre des résultats du projet donnant les cibles à mi-parcours et à la fin du projet
- Le tableau de bord des livrables clés du projet et le calendrier repère de leur réalisation
- Le plan d'opération global du projet

- Rapports annuels antérieures dont le PIR
- Rapports d'évaluation à mi-parcours
- Les documents détaillant le budget du projet
- Le plan de suivi-évaluation

➢ **Contenu et articulations du PTAB :**

- Pour chaque composante, résultat et produit du cadre des résultats, le PTAB doit définir les activités et sous-activités opérationnelles à mettre en œuvre y compris celles de suivi et évaluation. Les activités se réfèrent à celles définies dans le plan d'opération et c'est à ces activités qu'on se réfère dans l'élaboration du PIR s'agissant du progrès de mise en œuvre ;
- Les sous-activités= ce qu'on envisage au cours de l'année comme travaux ou tâche dans le cadre de la mise en œuvre de chaque activité planifiée ;
- Les indicateurs précis et mesurables de suivi de réalisation de chaque activité et d'une manière compatible avec les résultats attendus du projet et qui guideront le suivi de la mise en œuvre du PTAB tout au long de l'année considérée ;
- Des cibles précises à atteindre durant l'année en rapport avec les cibles visées par le projet à mi-parcours ou à la fin de la phase. Cette référence permet de fixer le cap sur les indicateurs clés du projet et de veiller à ce que la mise en œuvre se poursuit selon le rythme souhaité et dans la bonne direction
- Un chronogramme de mise en œuvre divisé en période (trimestre) ;
- Un budget précisant les sources de financement, le montant planifié et sa répartition par source de financement ainsi que le code de contrôle budgétaire (Code cost control)

➢ **La démarche à suivre**

- Elaboration et soumission d'un premier draft du PTAB à l'ONU Environnement et au partenaire national de mise en œuvre (tutelle technique du projet) pour observations et commentaires
- Examen et approbation du projet de PTAB par le comité de pilotage
- Le cheminement méthodologique à suivre pour élaborer le PTAB comporte trois principales étapes suivantes (qui ne sont pas exclusives ni isolées mais complémentaires, concertées :
  - Identification/formulation/description des activités (voire –même des sous-activités) à planifier par composante, résultats et produits, sur la base d'une exploitation croisée des documents de référence cités plus haut

- Définition/formulation des indicateurs de réalisation et les cibles attendues de l'année sur la base également d'une exploitation croisée des documents de référence cités plus haut notamment le cadre des résultats donnant les cibles du projet à mi-parcours et en fin de phase
- Budgétisation des activités

- **NB** : le processus est inclusif et requiert la contribution et disponibilité de chaque membre de l'équipe du projet, gage d'appropriation commune et d'un bon pilotage de la mise en œuvre du PTAB

Après cet exposé, Dr Maidagi Toukour a présenté et expliqué un canevas type de PTBA (cas du Projet de création du complexe d'Aires Protégées Conkouati-Dimonika)

À l'issu de cette session une séance de question réponse a été ouverte suite à laquelle le présentateur à apporter un éclairage sur quelques aspects, notamment sur l'ensemble des coûts des activités qui doivent être insérées lors de la budgétisation (PTAB) cela pour disposer d'un meilleur moyen d'apprécier lors de l'évaluation.

S'agissant du délai relatif à l'élaboration du PTAB selon la démarche et le canevas présentés, deux semaines seront nécessaires pour une élaboration détaillée du document avec disponibilité au préalable des éléments pour son l'élaboration et un travail concerté en équipe.

Intervenant pour conclure cette session le Chargé de Programme d'ONU Environnement a expliqué qu'il a sollicité cette présentation pour que le canevas type de PTAB présenté sert de modèle à tous les projets et qu'ils s'en servent également comme base pour l'élaboration des rapports annuels à soumettre au comité de pilotage et autres parties nationales, étant entendu que les rapports PIR sont présentés dans des formats qui sont pas généralement bien compris et appropriés par des personnes extérieures aux projets.

4.2.2 Deuxième journée

<u>Session 1</u> : Présentation du cadre de suivi des réalisations. Example de Rainforest Alliance.

Cette session animée conjointement par Mesdames Corinne MOSSER et Nadège NZOYEM a été consacrée à la présentation d'un outil (système) de suivi-évaluation des projets, développé par Rainforest Alliance dans le cadre du Projet Régionale de Gestion Durable des Forêts du bassin du Congo. Il en ressort ce qui suit :

- ✓ L'outil présenté dont les performances et l'efficacité ont été démontrées par les deux intervenants, définit les principales étapes à suivre ainsi que le mécanisme de collecte d'informations nécessaires au processus de suivi-évaluation des projets liées à la gestion de la biodiversité. Le principe étant d'apporter une réponse et de justifier la nécessité de tout projet de disposer d'un système de suivi-évaluation.

- ✓ Le système de Suivi-Evaluation permet aux gestionnaires de documenter le niveau d'avancement du projet et facilite la prise de décision relative aux questions de gestion technique et financière du projet. Il contribue au rapportage interne et externe et à rassembler les éléments justificatifs des résultats atteints et autres succès obtenus dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit également de prouver les efforts déployés par les équipes de gestion dans l'atteinte des objectifs fixés (même si dans certains cas ils ne sont pas atteints).

- ✓ Les éléments constitutifs d'un système de S-E ont été explicitement détaillés et des précisions ont été données sur où les trouver au niveau des documents du projet. De même il a été mis en exergue l'importance pour tout projet de disposer d'une théorie du changement, qui établit la relation de cause à effet ainsi que le lien entre activités (actions spécifiques mises en œuvre) -produits (produits de la mise en œuvre des activités) -résultats (changement de comportement des bénéficiaires directes résultant des activités) -impacts (changement au niveau des cibles visés par le projet).

- ✓ Le système présenté se résume en une base de données compilées dans un tableau Excel de sept colonnes principales assorti d'un mécanisme de documentation des moyens de vérification (MOV) et de contrôle de qualité. Il est facilement accessible et manipulable par les gestionnaires du projet. Les informations y enregistrées sont partagées à temps réel entre les principaux acteurs.

Pour conclure, on peut considérer que l'outil développé par Rainforest Alliance, bien qu'ayant besoin d'être affiné peut servir de modèle à adapté par les autres projets de gestion de la biodiversité pour améliorer leur système de suivi-évaluation.

<u>Session 2</u> : Présentation des généralités sur les rapports techniques et financiers.

A travers cette présentation le Chargé de Programme d'ONU Environnement Monsieur Adamou BOUHARI a procédé à la mise à niveau des gestionnaires des projets en matière de rapportage, dans l'objectif d'améliorer leur performance dans l'élaboration des différents rapports exigés par ONU Environnement.

Il s'agit essentiellement des rapports requis par l'ONU Environnement dans le cadre du suivi des projets financés par le FEM, notamment le rapport annuel (exécution du PTAB), le rapport semestriel couvrant la période de 1er janvier au 30 juin, les rapports financiers (trimestriels) et le rapport annuel de revue de mise en œuvre (PIR) du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année en cours.

Sur la base de canevas 2018 de rédaction du rapport PIR, les participants ont été instruits sur les informations à reporter dans les différentes rubriques. Par exemple le remplissage de la rubrique sur les informations générales des projets. Cette rubrique est très importante notamment, dans l'identification du projet et la facilitation du traitement des dossiers au niveau des services techniques et financiers de l'ONU Environnement. La non maîtrise de ces informations générales ou encore les erreurs dans le remplissage de cette rubrique peuvent avoir des incidences sur le bon déroulement des activités du projet (retard dans le traitement des dossiers financiers et transfert des fonds, par conséquent retard dans la mise en œuvre des activités).

Des réponses ont été données aux questions posées par les participants ainsi que des éclaircissements sur certaines préoccupations soulevées. Par exemple pour les projets dont le premier décaissement est intervenu avec beaucoup de retard après la date effective de démarrage et qui n'ont pu atteindre les objectifs dans la limite de la durée prévue, il y a possibilité de demander une extension ou prorogation **sans incidence financière**. La demande d'extension ou de prorogation devra être adressée à l'ONU Environnement avant l'échéance de l'accord de mise en œuvre du projet. Il convient également de noter que l'extension d'un projet à une incidence négative sur son appréciation, dans la mesure où elle diminue son niveau de satisfaction (les objectifs n'ont pas été atteints en temps réel). L'extension d'un projet reste envisageable tant que les fonds prévus restent disponibles après le terme de l'accord de mise en œuvre. Monsieur Adamou a également situé les gestionnaires des projets sur les modalités de réaménagement des budgets.

Après ces explications détaillées et minutieuses sur le processus d'élaboration du rapport PIR, lesquelles ont apporté suffisamment d'éclairage aux gestionnaires des projets, ces derniers ont été appelés à se constituer en équipe de travail afin d'élaborer les rapports PIR de leur projet respectif sur la base du canevas 2018 en attendant le canevas 2019 qui était attendu du Secrétariat du FEM. C'est ainsi que les équipes des projets se sont mis au travail dans la perspective de finaliser leur rapport PIR respectif d'ici la fin de l'atelier de formation.

4.2 3 Troisième journée

<u>Session1</u> : Présentation sur le Tracking Tools, Core Indicators, taxonomie des projets, Revue à mi-parcours et évaluation finale

On retiendra de la présentation de cette session faite par Adamou Adamou BOUHARI que :

i) Concernant le Tracking Tool

- Il s'agit d'un outil de suivi de l'efficacité de la gestion (ou Management Effectiveness Tracking Tool -METT en anglais) qui a été mis au point pour aider à suivre les progrès réalisés dans la réalisation de l'objectif mondial d'efficacité de la gestion des aires protégées. Il est obligatoire pour tous les projets d'aires protégées du Fonds mondial pour l'environnement. En outre, l'utilisation de l'outil peut aider les gestionnaires à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris en vertu de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar sur les zones humides.
- L'outil tracking Tools correctement terminé et soumis au Secrétariat du FEM via-ONU Environnement à trois moments de la vie d'un projet :
  - Avec le document du projet soumis à l'approbation du CEO du FEM (phase préparatoire) ;
  - Avec l'examen à mi-parcours ou du rapport de suivi annuel (PIR) de l'exercice dans lequel l'évaluation à mi-parcours a été terminée
  - Avec le rapport d'évaluation terminale
- Le tracking Tool est applicable à tous les projets. Mais à partir de GEF6 l'outil a été simplifié pour être obligatoire que pour les projets des aires protégées existants et à créer.

Un exemple de Tracking Tool pour GEF6 Biodiversity projects a été présenté par l'intervenant pour expliquer comment le remplir pour les projets concernés.

ii) Core indicator

Le Core indicator est un outil composé de 11 indicateurs et chaque indicateur a des sous indicateurs selon le cas. Le Core indicator worksheet a été présenté et expliqué aux participants sur comment le remplir et son importance. Le rapportage sur le Core indicator se fait au moins au démarrage du projet pour établir la situation de référence, puis à la revue de mi-parcours et en fin du projet.

La revue à mi-parcours permet de réviser les objectifs définis dans ces indicateurs, si la révision des objectifs est justifiable. Et pour cela, il faut une évaluation indépendante, donc par la revue à mi-parcours

Taxonomie des projets

Avec le GEF7, il a été noté que tous les projets doivent l'utiliser. C'est un outil qui a été développé pour la cartographie des projets. Un exemple a été présenté par le Chargé de Programme d'ONU Environnement pour expliquer en détail cet outil et son importance.

iii) Revue à mi-parcours et évaluation finale

Parlant de la revue à mi-parcours, le Chargé de Programme d'ONU Environnement a souligné qu'elle est mandataire et obligatoire pour les projets FEM de grande taille (> 2 Millions USD) et facultative pour les projets de taille

moyenne (1 à 2 millions USD) et de petite taille (< 1 Million USD). Par contre, elle est systématique pour les projets régionaux qu'ils soient grands, moyens… car les projets régionaux sont plus complexes.

- **Revue à mi-parcours :** Assuré par l'équipe du projet et l'ONU Environnement (Task Manager), à noter que le TDR est le même de celui de l'évaluation à mi-parcours. Il est basé sur la théorie de changement de chaque projet et le rapport sera envoyé au bureau de l'évaluation afin de connaitre les critères qui répondent les objectifs. L'objet de MTR est la réorientation de la mise en œuvre du projet pour prendre la base importante de l'évaluation finale. Il est important la prise en compte des recommandations dans le plan de travail. Il est possible que Bouhari contacte l'équipe du projet afin d'identifier et de recruter des consultants experts dans le domaine.

- **Evaluation à mi-parcours :** Elle relève du mandat du bureau indépendant de l'évaluation du FEM. L'évaluation n'est mandatée par le bureau d'évaluation que si le projet n'avance pas comme il le devrait. Sinon, la revue à mi-parcours est gérée directement par le Task Manager de l'ONU Environnement qui va faire engager un consultant externe. 63

Dans le processus de la réalisation de l'évaluation à mi-parcours et la revue à mi-parcours, les points suivants sont importants :

- ✓ Impliquer tous les acteurs (personnes clés, partenaires, organisations de mise en œuvre, etc.) dans la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Il faut régler les problèmes avec partenaires et les autres acteurs au préalable de l'évaluation ;
- ✓ Impliquer les points focaux dans vos pays (réunions, COPIL) pour démontrer à l'évaluateur leurs contributions ;
- ✓ Préparer les documents de preuves (MOV, Prodoc, cadre logique, package des annexes) pour éviter l'utilisation des mauvaises versions **;**
- ✓ Mettre à jour la liste des personnes avec qui vous travaillez. Si elles ont changé de poste, il faut quand même les impliquer, sinon on perd un maillon d'information ayant une bonne connaissance du projet
- ✓ Les partenaires sont consultés sans votre avis, donc assurer la communication constante au sujet du projet et les impliquer dans les activités du projet
- ✓ S'il y a un problème avec un acteur, réglez-le maintenant
- ✓ Les point focaux FEM de vos pays : impliquez-les, invitez-les. (Les lettres de réunions preuve s'ils ne viennent pas)
- ✓ Assurer une documentation correcte, bien archivé, preuve, document de projet, cadre logique, etc.

La revue à mi-parcours fait partie intégrante du projet et devrait être prise en compte à l'évaluation finale

Tous les aspects du projet sont évalués selon les catégories suivantes :

- Efficience
- Efficacité
- Participation des communautés
- Théorie de changement
- etc.

Le processus de revue à mi-parcours et d'évaluation à mi-parcours est long et complexe. Une fois réalisée, on envoie le rapport pour appréciation au bureau d'évaluation du FEM afin de vérifier s'il répond au standard selon les critères prédéfinis. Le formulaire pour les termes de référence et les critères d'évaluation du bureau d'évaluation sont à envoyés par le Task Manager de l'ONU Environnement par Monsieur Adamou BOUHARI a l'équipe du projet afin de préparer la revue.

Le rapport de la revue à mi-parcours est également envoyé au secrétariat du FEM, tout comme le PIR.

NB : si le projet n'a pas de théorie de changement, faites-le le plus tôt possible.

iv) Evaluation finale

S'agissant de l'évaluation finale, on retiendra de l'exposé fait à ce sujet qu'elle sert à faire le bilan final du projet en termes d'impact mais aussi d'examiner la durabilité du projet

Compte tenu des aspects qui sont examinés lors de cet exercice, le Chargé de Programme a donné des directives qui permettent au projet de bien préparer cette étape.

- Traduire en acte les résultats de l'étude genre (renforcer les leaderships des femmes dans la gestion des ressources naturelles) ;
- Le choix des sites (proposition des sites à visiter, bien préparé ces sites à recevoir les gens étrangers, emmener dans les sites où les impacts sont réels ou avec des processus de mise en place susceptibles de garantir des impacts réels au bout de chaîne, travailler avec les partenaires extérieurs du projet)
- L'évaluateur consulte les acteurs indirects (GIZ, la société civile, autres)
- Il faut cibler les ONG du réseau du FEM en consultant les points focaux du pays ; faites-les participer aux différentes réunions
- Créer les conditions de l'appropriation nationale du projet et travailler avec l'Etat afin qu'il reconnaisse les contributions du projet
- Impliquer le secteur privé dans le pays (cibler le secteur privé qui est intéressé par la conservation de la biodiversité, faire une approche gagnant-gagnant)
- Impliquer les peuples autochtones/communautés locales : il faut avoir des approches diversifiées aux peuples autochtones par rapport aux acteurs concernés

INTERSESSION

Les participants ont eu l'opportunité d'échanger, à travers un appel Skype avec Monsieur **Johan Robinson**, Responsable de l'Unité Biodiversité & Dégradation des terres de l'ONU Environnement/FEM.

Après la présentation par le Chargé de Programme Monsieur Adamou BOUHARI.de toutes les équipes et leur pays de provenance respectifs et les projets présents à l'atelier au responsable de l'ONU Environnement, Monsieur **Johan Robinson** s'est d'abord réjouit de la tenue de cet atelier et la participation effective de toutes les équipes concernées.

Dans son message aux gestionnaires des projets, Monsieur **Johan Robinson** a demandé de collaborer pour atteindre les résultats de nos projets. L'ONU Environnent a-t-il dit est là pour nous appuyer et dans le cas d'espère, il a précisé que le Task Manager, chargé de Programme et interlocuteur direct c'est Monsieur Adamou BOUHARI et son assistant et chargé des finances Monsieur Eric Mugo. Il a ensuite axé son adresse sur trois (3) aspects imortants en demandant aux équipes de :

- Concentrer les efforts sur les impacts de façon à produire des changements sur le terrain et dans le pays. Le PIR a-t-il dit doit traduire ce que chaque projet a réalisé sur le terrain ;
- Veiller à l'intégration du genre et utiliser le projet pour faire la promotion de l'égalité des sexes et l'équité ;
- Veuillez aux questions de sauvegarde c'est à dire l'impact environnemental, social et économique sur les personnes et l'environnement et faire le rapport de ces points de manière adéquate

<u>Session 2</u> : Présentation sur l'équité de genre

Cette présentation sur l'équite de genre a été faite par Skype par **Mme Gabriella RICHARDSON** spécialiste Senior du GEF pour les questions du genre

Mme Gabriella a d'abord développé les raisons pour lesquelles le FEM accorde une importance particulière aux questions de genre. Pour cela, elle a rappelé que le bureau de l'évaluation du FEM a constaté que la question de genre n'est pas suffisamment prise en compte ou n'est pas rapportée de manière adéquate dans la mise en œuvre des différentes conventions et projets. Par ailleurs, la position défavorisée des femmes dans certains domaines d'activités et notamment dans le domaine de l'environnement sont flagrantes. Les femmes sont moins privilégiées dans la prise de décision, sur l'accès et le contrôle des ressources à tous les niveaux : local, national, international. Ces aspects diffèrent d'un pays à l'autre.

Les donateurs se sont engagés dans la promotion de l'équité de genre, dans cette lignée, en 2014, un plan d'action en vue de l'amélioration de la conception des projets tenant en compte de l'équité genre, l'analyse situationnelle, et le renforcement de capacités en matière de genre a été conçu. En outre, une plateforme de partenariats impliquant toutes les parties prenantes et composée de points focaux en genre a été mise en place. Cette plateforme a conçu la politique genre « GEF's policy on gender equality » approuvée en 2017 et mise en vigueur depuis 2018.

La politique Genre du FEM se focalise sur :

- ✓ L'intégration de la femme, l'amélioration de la condition féminine conformément aux accords et conventions (Multilateral Environnement Agreements- MEAs) que le FEM sert.
- ✓ La reconnaissance des efforts mutuels sur la lutte contre la dégradation de l'environnement et l'inégalité genre.
- ✓ La promotion des projets ayant potentiellement d'impacts et de résultats sur l'environnement à travers l'approche genre.
- ✓ L'opportunité équitable pour l'homme et la femme afin de contribuer et de bénéficier des activités financées par le FEM

Les approches FEM pour l'équité de genre consistent à :

- ✓ L'apprentissage et le partage d'expérience avec d'autres projets ou association travaillant sur le genre ;
- ✓ Le renforcement de capacités, conception d'outils et de ressources ;
- ✓ Le partenariat et coopération.

Les conditions à remplir par les projets selon les différentes phases :

- ❖ En phase d'identification (PIF) : un plan de collecte d'information sur le genre doit figurer dans la note conceptuelle du projet

- ❖ En phase de préparation, le document du projet doit contenir :
  - ▪ Une analyse de la situation de genre et les mesures qui seront prises pour l'équité genre.
  - ▪ le plan d'action de mise en œuvre de l'approche genre, inclus ou séparé des différents plans d'action du projet
  - ▪ Les indicateurs sensibles au genre et des cibles désagrégées par sexe « Gender sensitive indicators and sex disaggregated target »
- ❖ En phase de mise en œuvre : Les rapports de mise en œuvre doivent refléter les informations requises dans le PIR, les évaluations à mi-parcours et terminales, relatives au progrès et résultats du projet (nombre de bénéficiaires désagrégés par sexe), sur le partage des connaissances, des

bonnes pratiques et des leçons apprises…et la méthodologie utilisée pour une meilleure appropriation du genre

Après cette présentation, **Mme Gabriella** a repondu à quelques questions posées par les participants et indiqué des ressources additionnelles à exploiter pour approfondir les connaissances sur cette thématique. Il s'agit des ressources suivantes :

- ✓ Le document "Guidance to Advance Gender Equality in GEF Projects and Programs" qui est encore à traduire en français

(http://www.thegef.org/sites/default/files/publications/GEF_GenderGuidelines_June2018_r5.pdf

- ✓ Un cours en ligne sur l'approche genre ouvert pour les partenaires et les agences FEM (site UNCC Learn). Le cours est disponible en langue anglaise, française et espagnole

https://www.uncclearn.org/course-gender-and-environment

- ✓ Un autre outil développé par le FEM « Mesure de sauvegarde environnemental et social en lien avec le genre » est aussi disponible en version anglaise

Session 3 : Présentation sur la communication et la visibilité

Dans son exposé, Monsieur Adamou BOUHARI s'est appesanti sur la portée médiatique et l'importance de bien communiquer à travers les outils médiatiques de communication tels que YouTube, Facebook, vidéos, les journaux, etc…. Il a noté que certains de ces media sont libres avec à coup sûr une portée au-delà du pays de mise en œuvre du projet.

Des exemples ont été cités notamment, celui du Projet Bakassi (PINESMAP), au Cameroun, qui était impliqué dans la célébration de la « Journée mondial de la Biodiversité » à travers les photos partagées tandis que les Projets de Gestion des terres et Mangrove et espèces Endémique à Madagascar, ont fait une vidéo sur la biodiversité et la conservation.

Selon Monsieur Adamou, la communication est primordiale sur le plan individuel, national et international, car elle permet de nous vendre ce que nous faisons, et quelle cause nous défendons. Elle permet aussi de donner de la valeur à ce que nous faisons, et qu'on puisse comprendre nos contributions à l'effort du développement et la conservation en général. De telles vidéos participeront également à la reconnaissance des efforts de nos pays respectifs et de la communauté internationale dans la mise en œuvre des conventions et des accords internationaux multilatéraux.

Il a fait un constat selon lequel la plupart des projets négligent la couverture médiatique et l'absence d'implication des autorités dans lesdites couvertures. Continuant son exposé il a dit que la communication est onéreuse, et il faut être stratégique et raisonnables dans l'allocation des budgets de couvertures.

Ainsi, selon Adamou, il faut impliquer les autorités dans les couvertures médiatique afin d'avoir une meilleure visibilité et un rayon national assorti d'une appropriation pouvant garantir la durabilité au niveau gouvernemental.

Pour ce qui est des leçons apprises et partage des expériences, il a évoqué l'exemple de l'équipe de communication de l'ONU Environnement qui est descendu du côté du Projet « gestion durable des terres» Madagascar la semaine dernière pour recueillir les images et discuter avec les parties prenantes afin d'élaborer une publication à la COP sur la désertification. Il a continué en disant qu'il en sera de même de capturer une « success story » pour les autres projets sur la biodiversité selon les thématiques de la COP ou bien de les publier sur le site web du FEM. Tout cela nécessitera selon lui une préparation minutieuse pour donner une visibilité du FEM. Pour ce qui est du don dont le FEM apporte aux pays, il a dit que la joie du FEM résidera dans le fait que le monde entier voile quelque part que leur apport ait contribué à sauvegarder un éléphant ou à aider les communautés locales à savoir comment conserve une espèce dans son habitat.

Il a clos son exposé, en relevant le fait qu'il faille faire ce qui est possible pour donner une visibilité aux efforts du FEM et ses partenaires à travers une couverture médiatique en développant des vidéos de bonne qualité qui sauront postés sur son site web.

4.2.4 Quatrième journée

<u>Session 1</u> : Présentation sur l'inventaire des matériels

La session a débuté par la présentation de **Monsieur Éric MUGO**, Assistant au Programme PNUE, sur les indications concernant l'inventaire du matériel acquis par les projets. Cet inventaire est une exigence contractuelle de l'Accord de Coopération en son paragraphe 25. Il faudrait donc lister tout le matériel acheté durant l'année en décrivant son état, et le soumettre en décembre ou au plus tard en janvier de l'année suivante en même temps que le rapport, suivant le canevas fournit à l'appendice 8A.

En outre, pour disposer ou transférer le matériel après le projet, il faut soumettre une lettre de transfert à l'approbation d'ONU Environnement.

<u>Session 2</u> : Présentation du système ANUBIS de gestion de projets

Cette présentation, a été faite par **Monsieur Éric MUGO** Assistant au Programme d'ONU Environnement. Elle a été déclinée en deux grands points à savoir la présentation d'ANUBIS et d'un cas pratique de projet intégré au système ANUBIS. On retiendra de cette présentation les points saillants suivants :

- Le système de gestion de projets ANUBIS existe depuis 10 ans déjà et a été développé par l'équipe du PNUE pour soutenir les équipes de gestion de projets de changement climatique, biodiversité, et lutte contre la dégradation des terres.

- Il permet de gérer un projet de façon transparente en permettant à toutes les parties prenantes (UNEP, équipe projet, chargé du projet pour l'UNEP) d'avoir les mêmes informations ; ces infos sont également aisément disponibles pour les auditeurs et consultants extérieurs.
- Le système est en ligne et prévoit la différenciation des rôles (Equipe Projet/Point Focal/UNEP : financiers, chargés de projet...) pour une plus grande transparence ; il permet également le stockage/archivage des documents du projet avec des sauvegardes régulières.
- L'équipe (les membres) d'un projet n'a accès qu'aux informations concernant son projet.
- ANUBIS contient un outil de rapportage financier et de demande de fonds, un outil de gestion des connaissances (en termes de points fort ou point faible du projet) et permet de suivre tout changement intervenu dans le projet (y compris de personnes clés).
- Le mode de fonctionnement est tel qu'un document suit un circuit d'approbation du NPC (gestionnaire/Coordonnateur du Projet) vers le (Chargé de Projet ONU Environnement) puis le (Gestionnaire de Fond ONU Environnement). Si le document est approuvé il est intégré dans le système. Dans le cas contraire où le document doit être revu, il suit le circuit inverse pour être corrigé puis approuvé et intégré au système
- ANUBIS présente plusieurs avantages par rapport à Excel dont :

Sur le plan technique le système :

- ✓ Réduit l'erreur humaine (pas besoin de formulaires)
- ✓ Permet de suivre le processus d'approbation des documents soumis (lorsqu'il a été soumis, une fois examiné, lorsqu'il est approuvé)
- ✓ Les rapports financiers sont faits, soumis et approuvés dans le même système
- ✓ Les révisions budgétaires se font dans le système.
- ✓ Le plan de travail et la gestion des stocks sont effectués au sein du système
- ✓ Anubis permet à toutes les parties de vérifier à tout moment combien d'argent a été versé au projet et quels sont les soldes de trésorerie.
- ✓ Les rapports sur les dépenses et les rapports de cofinancement sont soumis simultanément.

Sur le plan de management le système :

- ✓ Permet d'accéder à vos fichiers de projet de n'importe où (outil web) et à toutes les parties intéressées (FM, Chargé du projet et l'équipe du projet) de voire la même information (pas de confusion !)
- ✓ Offre une bibliothèque contenant tous les documents de projet, améliore la durabilité et la mémoire institutionnelle en cas de changements dans le personnel à la fois au niveau de l'ONU Environnement et de l'équipe du Projet

- ✓ Tous les documents du projet, depuis l'élaboration du projet jusqu'à la fermeture, sont stockés en un seul endroit et sont disponibles après le projet., ce qui facilite la gestion de tous les documents pertinents au projet à partir d'un seul point d'accès
- ✓ Facilite la fermeture du projet

Abordant le cas pratique, le formateur a présenté en ligne l'outil ANUBIS qui est accessible via le lien **https://anubis.unep.org.**

En se connectant, on arrive sur une page présentant les informations générales du projet :

- A gauche, celle relative au nom du projet, ses codes, aux périodes d'exécution, l'équipe de gestion, et les différents appels de fond effectués.
- A droite, l'ensemble des documents relatifs au projet (Accord de coopération, document approuvé du projet, annexes...) ainsi que les rapports et appels de fond classés par période.

Le formateur a en outre indiqué qu'un guide sera mis à la disposition des participants, expliquant l'utilisation de cet outil.

Session 3 : Présentation sur la gestion des connaissances et production du savoir

Dans cette présentation, le Chargé de Programme d'ONU-Environnement Monsieur Adamou BOUARI, a mis l'accent sur les informations utiles produites ou à produire dans le cadre de la préparation, du développement du projet et la mise œuvre pour attester de son impact et d'éléments de communication.

Il a à cet effet, préciser que toutes informations internes ou d'ailleurs pouvant générer un impact dans le développement d'un projet doit faire l'objet de la mise en place d'un plan de collecte d'informations et de diffusion en prenant l'exemple de la protection des tortues marines à Madagascar.

Ensuite, il a souligné l'importance d'avoir un répertoire d'informations pour capter les données d'information qui peuvent servir au projet. Certaines de ces informations peuvent être identifiées dans les rapports préparatoires, les rapports périodiques, les études scientifiques et techniques réalisées par les institutions de recherches ou d'autres partenaires dans la zone en lien avec les thématiques développés par le projet, les rapports des conférences internationales ou à travers les différentes sources utiles pour le projet.

En abordant le dernier point sur la production du savoir, Monsieur Adamou a expliqué que la production du savoir doit contribuer au développement des connaissances à même d'être utilisées par le projet et par les acteurs du projet. Il a montré qu'il est très important de produire des supports tels que petits documents, des posters, des documents de rapport sur des thématiques spécifiques qui revêtent un caractère capital pour le Fond Mondial pour l'Environnement.

Puis, de préciser que ces productions du projet doivent pouvoir être valorisé et générer le savoir et des connaissances avec les instituts de recherche et les média comme partenaires de la diffusion.

Session 4 : Présentation sur les procédures d'audits et des évaluations

Dans cette présentation sur r les procédures d'audits et des Evaluations des projets ONU Environnement/FEM **Monsieur Eric Mugo**, Assistant au Programme a indiqué que les premiers audits sont réalisés dès que les projets atteignent un maximum des dépenses de **200 000 USD** et le rapport d'audit est envoyé à l'ONU Environnement qui peut dans le cas des graves irrégularités organiser ses audits indépendants.

4.2.5 Cinquième journée

Cette journée a été consacrée aux discussions bilatérales entre l'ONU Environnement et les Equipes de Projet. C'est ainsi que, l'équipe du projet complexe Conkouati-Dimonika a échangé avec le chargé de Programme de l'ONU Environnement en charge du projet sur les questions liées à sa mise en œuvre, les perspectives et prochaines étapes. Les discussions ont porté sur les points suivants :

- ✓ **La révision budgétaire** à faire suite aux difficultés que rencontre le projet sur les composantes personnel et équipement et d'autres insuffisances relevées dans les amputations des lignes budgétaires au cours de l'année 2018. Relativement à ce point, le représentant de l'ONU Environnement et l'équipe du projet sont tombés d'accord sur la nécessité de faire une révision budgétaire. L'équipe du projet a présenté une proposition de révision. Après amendement par le chargé de programme de l'ONU Environnement, cette proposition a été validée et devrait être finalisée en suivant le canevas du formulaire de révision budgétaire, que son assistant chargé de la gestion financière doit mettre à la disposition du Projet. Il a été également convenu de lui transmettre la révision budgétaire une fois finalisée. Par ailleurs, Il a été précisé que pour les révisions budgétaires, les lignes budgétaires relatives aux activités qui concernent directement les communautaires ne doivent pas souffrir de restriction (diminution) financière.
- ✓ **La mobilisation des ressources pour le financement des activités génératrices de revenus.** L'équipe du projet a informé le représentant de l'ONU Environnement de l'importance des besoins et des attentes des communautés dans ce domaine. Comme orientation sur cette question, il, a été recommandé à l'équipe du projet avec le concours du CTP d'élaborer des notes conceptuelles de formulation de projets en vue de solliciter les financements

additionnels relatifs aux activités d'appui communautaires auprès des autres agences du FEM et d'autres partenaires.

- ✓ **La réalisation de l'étude sur les modèles de gestion des USLAB** au niveau des différentes aires protégées en République du Congo en vue de faire une proposition d'un modèle d'USLAB mieux appropriés au contexte congolais et particulièrement adapté au contexte du complexe Conkouati Dimonika. Le chargé de programme d'ONU Environnement a demandé au projet de diligenter cette étude comme base au développement des activités relatives à ce volet.

- ✓ **La révision de la liste des membres du Comité de pilotage : La** première liste à laquelle des ajouts ont été faits lors de la session inaugurale du Comité de Pilotage précédente semble être pléthorique avec incidence financier élevée. Sur ce point, il a été retenu que les coordinations des 2 projets (PCCD et PAMP) proposent une révision de la liste des membres à prendre désormais part au Comité de Pilotage et la partage avec le Chargé de Programme d'ONU Environnement et la tutelle pour avis avant la tenue du Comité de pilotage 2019.
- ✓ **La date de la tenue du Comité de Pilotage 2019** : Tenant compte de l'agenda du Chargé de Programme d'ONU Environnement, il est prévu de tenir le Comité de Pilotage 2019 autour du 20 septembre 2019.En attendant l'équipe doit finaliser le PTAB et le transmettre à l'ONU Environnement pour examen afin de permettre au projet de disposer d'un budget approuvé par le PNUE au titre de l'année en cours. ;

- ✓ **Les dépenses de contrepartie réalisées par les lignes budgétaires FEM** particulièrement dans l'acquisition des moyens roulants, outils informatiques, équipements de bureau, aménagement du local abritant le projet, le paiement des indemnités des cadres du MEF affectés au projet qui ont été endossées par le MEF. Le PNUE est en attente du remboursement des fonds engagés.

5- Principaux résultats atteints par la mission

A l'issue de cette formation, on peut affirmer que les objectifs principaux de la mission ont été atteints puisque l'atelier a permis à l'équipe du projet de comprendre les procédures, les outils et les mécanismes de gestion des projets ONU Environnement/FEM. Sur tous ces aspects, les capacités de l'équipe du projet ont été renforcées.

En effet, le contenu de la formation a été très utile et a couvert tous les aspects de la gestion et de suivi des projets ONU Environnement/FEM ainsi que les préoccupations clés que se posaient auparavant l'équipe du projet dans ses taches quotidiennes de gestion.

Par ailleurs, les discussions bilatérales tenues entre le Chargé de programme d'ONU Environnement et l'équipe du projet ont permis d'examiner certaines questions liées à la mise en œuvre du projet avec des orientations et recommandations pertinentes.

6- Conclusion et perspectives

Les membres de la mission tiennent à remercier l'ONU Environnement et le Ministère de l'Economie Forestière pour leur avoir donné l'opportunité de participer à cette formation et les dispositions prises pour faciliter leur déplacement. La mission remercie également le Chargé de Programme d'ONU environnement et son équipe pour la parfaite organisation de leur séjour et la conduite des travaux.

La mission n'a pas connu des difficultés majeures dans sa réalisation, sauf l'Administrateur Financier qui n'a pas pris part aux deux (2) premiers jours du séminaire, à cause de quelques problèmes administratifs dans la délivrance des passeports de service.

Au regard d'une part de l'organisation, du contenu et de la pertinence des thèmes de la formation, nous pouvons affirmer que la mission a été largement satisfaisante. L'équipe du projet a vu ses capacités renforcées et les connaissances et leçons apprises correctement mises en œuvre contribueront à améliorer la performance et la gestion du projet.

Partant des acquis et leçons apprises de cette formation, les perspectives d'actions prioritaires et immédiates suivantes peuvent être retenues :

- ✓ Diligenter les audits pour l'exercice comptable 2018, le projet ayant dépassé le seuil requis de 200 000 USD de dépenses ;
- ✓ Finaliser et transmettre le PIR 2019 en tenant compte des leçons apprises et du nouveau canevas ;
- ✓ Mettre à jour et transmettre la fiche d'évaluation du cofinancement ;
- ✓ Finaliser et transmettre rapidement le rapport financier au 30 juin, la demande d'avance de fonds et la proposition de révision budgétaire à l'ONU Environnement ;
- ✓ Diligenter l'étude sur les modèles et systèmes existants de gestion des Unités de Surveillance et Lutte Anti-Braconnage (USLAB) en République en vue de faire une proposition adéquate pour le complexe Conkouati Dimonika ;
- ✓ Proposer en relation avec le projet aire marine protégée de la baie de Loango, une liste révisée des membres du Comité de Pilotage et la partager avec l'ONU environnement ;

- ✓ Prendre les dispositions pratiques individuelles et collectives pour maitriser le système NUBIS et faire en sorte que tous les documents du projet déjà
- ✓ produits et à venir soient intégrés dans le système ANUB

Nous en sommes à ce rapport de mission réalisé en terre Togolaise.

Fait à Pointe-Noire le 08juillet 2019

Jean-Claude Alain BALENDE